

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin
LES MANUSCRITS NON INSERES NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNED NE SERA INSERE

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES : Reclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

AVIS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de Visite et Enveloppes afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'inconvénient qui a toujours lieu à cette époque.
M. HUBY maintiendra ses prix très modérés, et promet une impression absolument irréprochable.
Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.
CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis 1 fr. 25 le cent.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 50 le cent.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60 le cent.

MAIRIE DE NANTERRE

Avis d'enquête de commodo et incommodo

Le sieur Bouve, demeurant à Nanterre, chemin des Plaidiers, a présenté au Préfet de police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de continuer à exploiter une porcherie déjà autorisée pour une période de trois ans, par arrêté du 19 juillet 1899 et situé chemin des Plaidiers, à Nanterre.
Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement ou à faire des observations à son sujet devront les faire connaître au maire de cette commune, dans le délai de dix jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche.
La demande et les plans de l'établissement sont déposés, pendant l'enquête, à la mairie de Nanterre.
Nanterre, le 26 décembre 1902.
Signé : GAUTIER.

Quiconque, âgé d'au moins 15 ans, peut se faire inscrire dès maintenant comme sociétaire, à dater de 1903, moyennant le plus faible versement qui puisse se faire, ne pouvant être inférieur à 3 fr. 50, se décomposant par : 2 fr. d'affiliation, et 0 fr. 50 de livret, 1 fr. de cotisation pour janvier.
C'est donc l'époque la plus favorable pour les adhésions, sans trop de déboursés, de cotisations en retard et amendes afférentes.
Nous engageons vivement tous ceux qui ont souci d'avoir un revenu assuré, une ressource appréciable, par un placement donnant un pourcentage jusqu'aujourd'hui inconnu, de porter leur confiance sur cette société dont la bonne administration des dévoués membres du comité directeur et du contrôle de l'Etat offrent les meilleurs références et garanties certaines pour l'avenir à ses sociétaires bientôt au nombre de 300 mille.
Afin de faciliter les lecteurs dans cette voie et accélérer les démarches de chacun pour l'inscription, une feuille d'adhésion incluse qu'ils n'auront qu'à remplir et signer, l'envoyer ou la déposer au bureau du Journal ou à la Mairie, dès maintenant et jusqu'au 1^{er} janvier, pour obtenir le jour de la recette du premier dimanche de ce mois, de 9 h. à 11 h. du matin, à la Mairie, la remise du livret titre, contre un versement de 3 fr. 50 ce jour-là.
S'ils préfèrent verser de suite cette somme aux adresses indiquées ci-dessus. Dès que les écritures et pièces complètes seront établies ils recevront à domicile le livret titre, sans aucun dérangement.
Cette dernière facilité est la plus appréciable pour beaucoup, que chacun en profite.

leur fondation, les services appréciables ci-après :
1^o La caisse des veuves, qui a fait l'achat d'un drap mortuaire aux couleurs de la Société, possède actuellement 400 fr. dont 100 francs de réserve pour parfaire au premier décès; elle a déjà distribué 300 francs de secours aux veuves et aux orphelins de trois camarades dont les versements ne s'élevaient qu'à 27 fr. 50, 45 fr. 50 et 58 fr. 50.
L'alimentation de cette caisse se fait au moyen d'un versement de 1 franc par décès et par camarade adhérent, plus 0 fr. 25 par an pour frais d'administration et aussi par les amendes prélevées pour absence aux enterrements.
2^o La caisse de secours immédiats, sur laquelle a été prélevé l'achat d'accessoires de bureau, possède à l'heure actuelle 1.000 francs. Elle a déjà versé 230 francs au soulagement de camarades, versements variant de 20 à 55 francs.
L'alimentation s'opère par les fonds existant en caisse, l'intérêt de ces fonds, l'excédent des frais d'administration de section (1 franc par membre), des dons, enfin, des bénéfices des fêtes ou concerts de la section.

Crèche Communale

Madame la Présidente et les Dames du Comité de la Crèche se sont réunies le 24 décembre, à 3 heures, afin de procéder à la distribution annuelle des dons et effets aux enfants, tels que robes, manteaux, jupons, chemises, bas, coiffures, etc.
La générosité des Dames qui s'intéressent à l'œuvre, a permis cette année, de procurer aux enfants la grande joie d'un arbre de Noël tout orné de friandises, de jouets.
Les Dames du Comité, en remerciant toutes les bonnes volontés, espèrent que l'œuvre, de plus en plus connue et appréciée, pourra, l'année prochaine, apporter encore plus de joie aux enfants et de soulagement aux parents.

Nouvelles Locales

Gare aux voleurs

Lundi soir, vers 7 h. 1/2, des malfaiteurs, profitant de l'heure du dîner de M. X..., pharmacien place de la Fête, ayant remarqué que l'imposte situé au-dessus de la boutique était ouvert, se sont fait la courte échelle et ont coupé le fil de la sonnette électrique.
Après ce beau coup, ils ont pu pénétrer dans la boutique sans donner l'éveil et ont pris le tiroir-caisse contenant 43 fr. Ces malfaiteurs, au nombre de trois, se sont partagés leur butin sur le boulevard et ont pris la fuite aussitôt.
La police, prévenue, accourut sur les lieux et a ouvert une enquête.

NOUVELLES VINICOLES

En général nos Vins, cette année, sont assez bien réussis : degré faible, mais vifs et fruités. En échange, demi-récolte, d'où une hausse bien caractérisée qui fait prévoir le raffermissement des cours.

Voici nos Cours en Entrepôt :

VINS ROUGES	
Hérault.....	70 fr. la pièce
Aude.....	70 fr. —
Roussillon.....	80 fr. —
Côteaux, supérieur.....	90 fr. —
Fronton.....	90 fr. —
Minervois.....	90 fr. —
VINS BLANCS	
Midi.....	80 fr. la pièce
Picpoul.....	90 fr. —
Touraine.....	90 fr. —
Saumur.....	100 fr. —
Graves vieux.....	100 fr. —
Fronsac vieux.....	120 fr. —

Cidre doux extra 30 fr. l'hecto
Spécialité de Picolo du Beaujolais, Bourgogne, Touraine. — Grand choix Vins vieux, Bordeaux, Médoc, Bourgogne.
Envoi gratis d'échantillons sur demande. — Conditions habituelles au gré de l'acheteur.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

Conseil Municipal

Session extraordinaire du Lundi 29 Décembre 1902

ORDRE DU JOUR

Avis du Conseil sur des délibérations de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance pour la fourniture du pain, de la viande et des médicaments pendant l'année 1903.
Approbation d'une soumission de M. Filloux pour l'enlèvement des boues et ordures ménagères pendant 5 ans à partir du 1^{er} janvier 1903.
Approbation du cahier des charges pour l'affermage du marché aux Comestibles et articles divers pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} mai 1903.
Chemin de grande Communication N° 10, acquisition du terrain Marchand procès-verbal de métré, avis du Conseil.
Demande d'indemnité de logement présentée par Mmes les Institutrices de l'Ecole des filles, Boulevard du Midi.
Lettre de M. Mutelet, Inspecteur primaire, concernant les indemnités de logement.
Proposition de M. Heymann pour le classement de la rue du Parc.
Répartition des contributions directes.
Demande de subvention de l'Union des Commerçants pour l'organisation d'un concours de pompes à incendie en 1903.

AU GAGNE-PETIT

V^{VE} MARGOLLO

1, Rue Castel-Marly, 1, NANTERRE

A l'occasion du Jour de l'An grand choix d'articles pour Etrennes

Épicerie, Maroquinerie, Jouets, etc.

PRIX MODÉRÉS

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT

ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES

Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

Ernest LEMAIRE

RESTAURATEUR

Ferme de la Classe et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bagneux

SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAFE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Balnades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS

GARAGE ET GARDE DE BATEAUX

Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

VIN GUERIN-ROGER, propriétaire vigniculteur, à CONGENIES (Gard). — Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r

Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité

pour Dames, Fillettes et Enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE

Chirurgie Dentaire

6, RUE DE MAUREPAS — RUEIL

EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Ses Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOREUSES.

Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.

Grande Vacherie Normande

POUPARD

19, Rue Saint-Germain, 19 NANTERRE

Lait garanti pur

TAUREAU FOUR LA MONTE

Achille CAT

GEOMETRE

Expert près le Tribunal civil de la Seine

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.

Lévy de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

80, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

Coke N°	Prix à l'Usine	Rendu en Cave	Livraison à domicile
N° 0	1 85	1 95	dans les 24 heures
N° 1	1 85	1 95	de la commande
gros criblé	1 75	1 85	
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi

DU DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE
aux Essences concentrées DE SAINT-LOUIS

de Salsepareille rouge et de Gayac
Le flacon, 2 - 3 flacons, 5. - Le 1/2 pot, 1.50 - Le pot, 2.50

PRÉPARÉS PAR

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)

Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SECURITE

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER

préviens les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers

24, Rue de Marly

Pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER à RUEIL

9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Imp. E. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE

EDMOND HUBY

PERFECTION

36, Rue de Saint-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETS DE DÉCÈS

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES

EN 40 MINUTES

ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE

Travaux de Luxe Noir et Couleurs

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

GRAND CHOIX DE PAPIER A LETTRES & FANTAISIES DE TOUTES SORTES
Cartes postales, Images et Compliments pour le Premier de l'An — Agendas, Calendriers

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

Approbation d'un bail passé avec M. Courty pour l'installation d'un kiosque dans le square de la Gare. Affaires diverses.

Extraits du Compte Rendu de la Séance du Vendredi 21 Novembre 1902

Présents : MM. Gautier, maire; Bauby, adjoint; Richardière, Cellier, Nézet, Doublet, Delahaye, Poignant, Fosse, Mothé, Péan, Cusson, Roy, Caroni, Légeron et Vanier.

Absents excusés : MM. Blanche, adjoint; Hébert, Picard et Noël.

M. Roy est nommé secrétaire pour cette session.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 1902 est lu et adopté après une observation de M. Roy au sujet de la discussion sur la pétition des facteurs pour la suppression de la deuxième distribution les dimanches et fêtes.

Le procès-verbal contient la phrase suivante : M. Roy ajoute que la distribution de 7 heures du matin apporte le courrier de Paris; celle de 9 heures, les lettres de la province et celle de 11 heures, la correspondance étrangère. Pour ne faire que deux distributions, on pourrait réunir les deux premières en une seule, qui aurait lieu à 10 heures.

M. Roy a parlé des deux dernières distributions et non des deux premières, les correspondances distribuées actuellement à 11 heures arrivant au bureau de Nanterre à 8 heures.

Le Conseil procède ensuite à la formation de l'ordre du jour.

Propositions de l'administration
Examen et approbation du compte administratif du maire pour l'exercice 1901.

Examen et approbation des comptes de gestion des receveurs municipaux pour le même exercice.

Examen et approbation du projet de budget supplémentaire pour 1902.

Examen et approbation du projet primitif pour 1903.

Vote des impositions annuelles et spéciales prévues au budget de 1903.

Autorisation d'emploi, par voie d'économie, des crédits supérieurs à 300 francs prévus aux budgets supplémentaires de 1902 et primitif de 1903.

Vote d'un emprunt de 100.000 francs, remboursable en trente ans à partir de 1903 au moyen d'une imposition extraordinaire de 5 centimes 68/100, pour diverses opérations.

Vote d'une imposition extraordinaire de 3 centimes 9/10 pendant cinq ans à partir de 1903 pour le prolongement du boulevard du Nord.

Prolongement du boulevard du Nord. Avis du Conseil sur les résultats de l'enquête.

Approbation du cahier des charges pour l'affermage du marché aux comestibles.

Avis du Conseil sur le procès-verbal de métré et estimation d'un terrain appartenant à M. Marchand et réuni à la voie publique, par suite d'alignement, rue du Chemin-de-Fer.

Demande d'une indemnité de logement présentée par Mmes les Institutrices de l'Ecole des filles.

Affaires et communications diverses.

Propositions de MM. les Conseillers
Par M. Légeron, création d'une 4^e classe à l'Ecole des garçons et d'une 4^e classe à l'Ecole des filles du groupe scolaire de la route de Paris dit « du Plateau ».

Par MM. Cellier, Fosse, Cusson, Caroni et Vanier, rappel des anciennes propositions sur lesquelles il n'a pas été statué.

Le Conseil désigne M. Richardière comme président pour la discussion du compte administratif du maire pour l'exercice de 1901.

Le Conseil examine et discute le compte d'administration présenté par M. le Maire pour l'exercice 1901 et émet un vœu favorable sur ce compte après examen des pièces produites à l'appui;

Le Conseil examine et discute les comptes de gestions présentés par MM. de Luze et Mangin, receveurs municipaux pour 1901, délibérations conformes aux résultats de ces comptes sont prises après vérification des pièces justificatives produites.

M. le Maire reprend la présidence. Il remercie le Conseil du vote qu'il vient d'émettre sur son compte administratif et assure ses collègues qu'ils peuvent compter sur son dévouement aux intérêts communaux.

Le Conseil discute et vote les chapitres additionnels au budget de 1902 et présente les résultats suivants :
Recettes supplémentaires. 305.396 28
Dépenses supplémentaires. 305.396 28
D'où balance.

Le Conseil discute et vote le budget primitif pour 1903 et propose les résultats suivants :
Recettes : tant ordinaires qu'extraordinaires. 337.839 43
Dépenses : tant ordinaires qu'extraordinaires. 337.839 43
D'où balance.

(A suivre).

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Digen Georgette, chemin des Longs Rais; Flament Juliette, chemin des Moellonniers; Marchand Henri, rue du Chemin-de-Fer, 67; Hibert René, 75, avenue de la République; Libaude Albert, rue Saint-Germain, 51.

PUBLICATIONS. — M. Gillet et Mlle Peyroum, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 53; M. Lechanoine et Mlle Bougaud, à Nanterre, avenue de la République, 75; M. Beauge et Mlle Girard, à Beaufay (Sarthe); M. Pierron et Mlle Doudit, à Paris.

DECES. — Veuve Molinier, 52 ans, avenue Félix-Faure, 70; enfant Duvivier, 2 mois, rue de Suresnes.

INFORMATIONS

Le rendement des impôts
Le chiffre total du rendement des impôts, revenus indirects et monopoles de l'Etat pendant le mois de novembre, s'élève à la somme de 221.740.400 fr., accusant ainsi une plus-value de 1.147.700 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 7.397.900 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 3 millions 94.000 fr., le timbre, 1.693.500 fr.; l'impôt sur les opérations de Bourse, 96.500 francs; les sels, 462.000 fr.; les sucres, 2 millions 301.000 fr.; les contributions indirectes, 758.000 fr.; les postes, 1.168.200 fr.; les télégraphes, 63.600 fr.; les téléphones, 477.900 francs.

Il y a moins-value sur l'impôt de 4 o/o sur les valeurs mobilières, 262.000 fr.; les douanes, 4.676.000 fr.; les contributions indirectes, 4.029.000 fr.;

Par rapport au mois de novembre 1901, il y a augmentation sur l'enregistrement, 2 millions 213.500 fr.; le timbre, 863.500 fr.; l'impôt sur les opérations de Bourse, 192.000 fr.; les contributions indirectes, 1.071.000 fr.; les sels, 335.000 fr.; les sucres, 1.841.000 fr.; les contributions indirectes, 205.000 fr.; les postes, 357.300 fr.; les télégraphes, 78.200 fr.; les téléphones, 179.900 fr.

Il y a diminution sur l'impôt de 4 o/o sur les valeurs mobilières, 158.500 fr.; les douanes, 180.000 fr.

Les nationalistes sont consternés : les finances ne sont plus en déficit. Comme l'indiquent des chiffres que nous donnons ci-dessus, le rendement des impôts dépasse pour le mois dernier les prévisions du législateur.

Et l'on sait que le législateur avait été optimiste. C'est même cet optimisme qui avait permis aux réactionnaires de tant crier.

Le rendement des impôts pour 1902 est resté toute l'année supérieur au rendement de 1901. De sorte que les critiques des réactionnaires ont toujours été très mal motivées.

Aujourd'hui, l'apparence même du déficit n'existe plus.

Nous nous trompons : les douanes ne fournissent pas autant d'argent qu'on l'avait espéré.

Ce résultat indique que notre marché ne se défend pas trop mal contre la concurrence étrangère. Qui s'en plaindrait ?

Les nationalistes ? Ils en sont bien capables.

L'Almanach Hachette pour 1903
L'Almanach Hachette, dont la deuxième année vient de paraître, offre à ses centaines de milliers de lecteurs l'universel attrait de ses renseignements pratiques illustrés de plus de onze cents gravures. C'est le véritable trésor de la Vie pratique, — donnant l'almanach météorologique le plus complet qui soit; les Grands Faits de l'histoire; les plus merveilleuses Découvertes de la science; les plus récentes Conquêtes de la Géographie en dix cartes en couleurs; les Chets-d'œuvre des beaux-arts; les applications pratiques de la loi; les Victoires de la Médecine; les dernières Vulgarisations de l'Agriculture; les Joies du Foyer; les Plaisirs des Jeux et des Sports et une magnifique Carte routière de France (grand format).

Joindre l'agréable à l'utile, tel est le but de cette incomparable encyclopédie moderne; dont le succès demeure sans précédent dans les annales de la librairie.

Au théâtre d'Art International (la Bodinière), tous les soirs et le dimanche en matinée l'Infidèle, avec la charmante Mylène d'Arcyle et Par une belle nuit, les deux pièces à succès jouées en ce moment.

ÉCHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

UNION SYNDICALE

Commerce et de l'Industrie

de Rueil

et du Canton de Marly

L'Union syndicale s'est réunie en Assemblée générale, le vendredi 10 décembre, à 9 heures du soir, en la mairie de Rueil.

Le président, M. Falot, présidait la séance, assisté de M. Monnier-Ducastel, vice-président.

Cent trente-sept membres étaient présents.

M. Chevallier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée. — Adopté.

M. Constant donne connaissance de la situation financière; l'encaisse est de 805 fr. 65.

L'Assemblée adopte ensuite, après une discussion à laquelle prennent part MM. Berthier, Soustrou, Vaudin et Chevallier, un vœu, demandant l'établissement à Rueil, d'une succursale du Comptoir National d'Escompte.

Il est convenu qu'en cas d'insuccès, le même vœu serait formulé successivement auprès de la Société Générale, puis du Crédit Lyonnais.

Puis, M. Falot, présente à l'Assemblée le rapport annuel, sur les travaux du Conseil d'administration et s'exprime ainsi :

Messieurs, Chargé de vous présenter un tableau de l'activité déployée par votre Conseil d'administration pendant l'année qui vient de s'écouler, je remplirais ma tâche avec un plaisir sans mélange si je n'étais obligé, par un sentiment que vous partageriez tous, de déplorer la mort de deux de nos sociétaires.

Notre jeune Union a, dès sa première année, à regretter la mort de Mme veuve Thuret et de M. Séjourné, qui possédaient au plus haut degré l'estime de toute la population rueil-loise.

Messieurs, Notre jeune Union syndicale, qui demain seulement commencera sa seconde année d'existence, répondait à un besoin urgent, car, dès le premier exercice, son développement a été considérable : le nombre des syndiqués s'élève en effet aujourd'hui à 278.

Une section a été créée à Bougival et, grâce au dévouement de MM. Rabot, Salles et Patron, elle est nombreuse et possède des adhérents dans les communes de Louveciennes, La Celle Saint-Cloud et Marly-le-Roi.

Nous sommes persuadés que cette importante section déploiera l'an prochain beaucoup d'activité, car ses membres sont très compétents en ce qui concerne les questions industrielles et commerciales, d'intérêt général comme d'intérêt local. Nous l'appuierons

de tout notre pouvoir et le concours que nous lui devons lui est acquis.

L'activité de votre Conseil d'administration ne s'est pas ralentie un seul instant pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les statuts votés le 20 et 24 décembre 1901 ont été amendés le 4 juillet 1902, dans le but d'admettre parmi nous des membres honoraires, après avoir été complétés par un règlement intérieur voté le 7 mars 1902.

Dès sa fondation, notre Union s'est occupée énergiquement de la défense des intérêts des patentés du Canton de Marly auprès du Tribunal de commerce; des résultats ont déjà été obtenus.

En effet, alors que précédemment les élections consulaires étaient préparées par un comité d'initiative émanant d'une seule chambre syndicale de Versailles; cette année, à la suite de nos vigoureuses réclamations, le comité d'initiative a été formé par toutes les organisations syndicales de l'arrondissement.

C'est là un premier succès; il s'en fallut de peu qu'il ne fût complété par l'élection d'un juge suppléant habitant le canton de Marly; un candidat avait été désigné par votre Conseil d'administration, c'était un entrepreneur de menuiserie très honorablement connu et très estimé de Rueil; malheureusement, le président du Tribunal de commerce ayant demandé la désignation d'un candidat exerçant le commerce des liquides, nous avons dû nous incliner momentanément.

Nous espérons mieux réussir l'an prochain.

Nous avons également formé un conseil juridique composé de M^e Dumensil, notaire à Rueil et M^e Wormser, agréé à Versailles.

Ces messieurs, qui sont entièrement dévoués à notre cause syndicale, ont déjà donné de bons conseils à plusieurs de nos membres et ont rendu de bons services. Je profite de la circonstance pour les remercier en votre nom à tous.

Votre Conseil a également procédé à quelques arbitrages qui se sont terminés par des solutions amiables.

Je rappellerai simplement, pour montrer la bonne influence que notre Syndicat peut exercer en faveur des intérêts de tous, l'affaire des timbres commerciaux.

Cette affaire, qui légitimait d'une façon très sérieuse les intérêts du petit commerce, consistait en la remise de timbres escomptes aux consommateurs; ces timbres représentaient 5 o/o d'achat, le commerçant les payait pour leur valeur et devait forcément ou augmenter ses prix d'une somme équivalente ou perdre 5 o/o sur son prix de vente.

Avec ce système, les intérêts du commerçant et du consommateur étaient lésés, le bénéfice était tout simplement prélevé par l'intermédiaire.

Un arbitrage énergique de votre Conseil d'administration ramena l'entente entre les commerçants et fit cesser cette spéculation déplorabile.

Au début de cette année, vous avez été désagréablement surpris en constatant tous l'augmentation du montant de vos contributions.

Une des causes générales de cette augmentation était un nouveau système de péréquation de la cote mobilière; l'Union a, dès le 21 février, émis un vœu de protestation énergique contre l'augmentation de la cote mobilière et réclamant le rétablissement de cette contribution sur les anciennes bases. Ce vœu, transmis avec avis favorable par M. le Préfet de Seine-et-Oise, a été étudié attentivement par les pouvoirs publics et, depuis, nous avons eu en partie satisfaction, car l'Etat a dégrévé la cote mobilière en ce qui lui incombait.

Votre Conseil d'administration a également fait procéder à la vérification des feuilles de contribution; après examen, il a été reconnu que de nombreuses augmentations provenaient d'une cause toute locale et avaient été provoquées par le Conseil de répartition communal.

Certaines évaluations étaient par trop exagérées; la plupart d'entre vous ont réclamé; leurs réclamations ont été transmises et défendues en bloc par votre bureau; toutes n'ont pas encore été admises, mais le Conseil de préfecture nous a déjà accordé des réductions.

Il conviendra de reprendre notre action plus vigoureusement lors de la prochaine distribution des rôles; nous espérons bien élargir le système qui tend à augmenter, sans motif, les contributions des patentés qui sont déjà très lourdement chargés.

Nous vous engageons à agir individuellement chaque année auprès du contrôleur et des répartiteurs communaux lors de leur passage; vous avez le droit de leur faire vos observations et ils ont le devoir d'en tenir compte pour les évaluations laissées à leur appréciation.

Messieurs, Vous savez, que le commerce local de même que l'industrie locale souffrent de l'insuffisance des moyens de transports de Rueil et du Canton.

Cette question de transports a été étudiée très attentivement par la première commission et par le conseil d'administration; un programme a été tracé et nous avons décidé de la réalisation d'autres projets.

Nous avons la satisfaction de constater que, grâce à nos démarches et à l'appui de la chambre de commerce de Versailles et de M. le Préfet de Seine-et-Oise, un résultat très appréciable est à enregistrer à l'actif de notre union syndicale.

A la suite de votre demande, M. le Ministre des Travaux publics a autorisé la Compagnie des Tramways mécaniques à organiser, entre Le Pecq et Rueil-Ville, un service régulier qui desservira Rueil-Gare, Chatou, Le Vésinet et Le Pecq.

Tout commentaire serait superflu; rappelons simplement que d'autres projets aussi intéressants, aussi utiles, seront étudiés par la suite; et, avec votre concours à tous, nous espérons également les faire aboutir.

Je ne voudrais pas abuser de votre patience, mais si je ne mentionne pas tous les travaux de votre Conseil, je ne puis passer sous silence le magnifique concert que vous avez organisé en faveur de nos malheureux compatriotes, les sinistrés de la Martinique.

Cet acte de solidarité nationale a produit la somme nette de 644 fr. 95, qui a été intégralement versée à la souscription nationale en faveur des sinistrés de la Martinique.

Vous voyez, Messieurs, que dès son premier exercice, la vie de notre Union syndicale, dans ses diverses manifestations, a été particulièrement intense, que son activité s'est portée sur des questions multiples et complexes et que son action s'est produite chaque fois que les circonstances la sollicitaient.

La tâche à accomplir a été rude, mais la prospérité de notre Union, le rôle actif qu'elle a joué, l'influence légitime qu'elle a prise, la force qu'elle a puisée dans notre parfaite cohésion, nous impose à tous l'impérieux devoir de la développer encore.

Je résume en quelques mots le rapport de votre Conseil, pour le dévouement et l'énergie avec lesquels il a administré l'Union syndicale.

L'ordre du jour portant ensuite l'élection du Conseil d'administration, M. le Président déclare que le Conseil désire qu'il soit procédé à des élections complètes cette année, afin de pouvoir à l'avance établir un roulement.

Le roulement qu'il propose est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée renomme par acclamations M. Falot, président pour trois années.

MM. Cuenne et Langevin sont ensuite élus vice-présidents pour 2 ans.

M. Falot, déclare que M. Houdard, vice-président sortant, lui avait exprimé le désir d'être remplacé car il ne lui est pas possible d'assister aux réunions.

L'Assemblée nomme vice-présidents pour un an, MM. Monnier et Constant.

M. Chevallier est nommé secrétaire général pour 3 ans.

MM. Jollet, secrétaire pour 2 ans; Henriot, secrétaire pour 1 an; Hérat, trésorier pour 3 ans; Fretté, trésorier-adjoint pour 1 an; Vaurez, trésorier-adjoint pour 1 an; Robert, archiviste pour 3 ans.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration, M. le Président, propose de désigner d'abord les anciens membres qui accepteraient de conserver leurs fonctions et de compléter par des nouveaux.

M. Vaudin demande à l'Assemblée de désigner de préférence de nouveaux membres et propose pour le remplacer M. Berthier.

M. le Président répond qu'il ne voit aucun inconvénient à la proposition de M. Vaudin, que l'on peut très bien nommer M. Berthier et conserver M. Vau-

din, que du reste, c'est à l'assemblée de choisir et d'élire les membres qui voudront bien accepter ces fonctions.

Sont ensuite élus membres pour 3 ans : MM. Berthier, Michel, Gicquel, Angiejean.

Membres pour 2 ans : MM. Vaudin, Delattre, Delanoue, Fournaise.

Membres pour 1 an : MM. Pélissier, Schmitt, Dupuis, Roncières.

M. le Président donne connaissance des élections au Tribunal et à la Chambre de Commerce.

Puis M. le Président appelle l'attention des industriels sur la nécessité d'assurer les chaudières contre l'explosion et les ouvriers contre les accidents du travail.

Lecture est faite d'une lettre de M. Berthier, qui formule deux vœux.

Ces vœux sont renvoyés à l'examen du Conseil.

Séance levée à 10 h. 1/4.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Leperche Léonie-Alice, 27, rue du Gué; Guénot Lucien-Charles, place de l'Eglise, 6; Masson Emile-Georges, rue de Suresnes, 7; Busnel Louise-Georgette, rue des Gravières; Pegay Alfred-Antoine, 15, avenue de Paris; Dauphin Maurice-Charles, boulevard des Sycamores, 5; Bergot Georges-Jules, boulevard Solférino, 32; Dubert Marie-Louise, rue du Gué, 50.

PUBLICATIONS. — Thibaut Alphonse, marchand des logis au 16^e d'artillerie, à Rueil et Alibert Louise-Lucienne, couturière, à Terrasson (Dordogne); Vilmeney Pierre, employé, rue de Suresnes, Rueil et Lamy Rose-Joséphine, employée, 76 bis, avenue de Paris.

DECES. — Julien Gabriel-Philippe, 76 ans, rentier, rue du 4-Septembre, 19; Guilly, veuve Leroy, 81 ans, sans profession, rue de Marly, 22; Savary, veuve Gaston, 74 ans, sans profession, 7, chemin de Versailles; Ruhlmann Célestine, rentière, 75 ans, rue de la Rénnion, 3; Fleuriot, Barraquet, journalière, 29 ans, rue des Gravières; Normand, veuve La-

maison fondée en 1840

AU BON MARCHÉ

NOUVEAUTÉS

Ancienne Maison NAULOT

P. JAMAIS, Successeur

1, Rue du Chemin-de-Fer et 38, Rue de Saint-Germain

Trousseaux, Layettes, Confections pour Hommes et pour Dames

Chaussures, Toiles, Lainages, Bonneterie, Mercerie, Articles de Travail

JOUETS, MAROQUINERIE

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Confiance, Loyauté, Echange, Remboursement

Dimanche 28 Décembre et Jours suivants

Grande Mise en Vente d'Articles pour Etrennes

PRIX EXCEPTIONNELS

Les mêmes jours nous mettrons en vente quelques lots provenant de l'inventaire comprenant des Articles soldés comme fin de saison, tels que : Gilets de Chasse, Fichus de laine, Couvre-pieds, Chaussures fourrées pour Dames et Enfants, avec un rabais de 85 o/o sur les anciens prix.

NOTA. — Tous les Jouets restant en Magasin seront vendus à vil prix.

OUVERTURE DE NOS AGRANDISSEMENTS

LE 25 JANVIER 1903

A cette occasion nous ouvrirons notre Exposition spéciale de TOILES, BLANC, SERVIETTES, RIDEAUX, LINGÈRE, LAYETTES, etc. — Tous ces articles sortant des Premières Maisons de Fabriques seront vendus à des prix défiant toute concurrence.

30 O/O MEILLEUR MARCHÉ QU'A PARIS

baume, 80 ans, rue du 4-Septembre, 27; Varangot Pierre, sans profession, 81 ans, avenue de Paris, 14.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
122, rue Lafayette, Paris
(HOTEL PARTOULIER)



Pastel
Plaque
Miniature
Emaux

Portrait
Charbon
Sanguine
Emaux

PIERRE PETIT & SES FILS

Chevalier de la Légion d'Honneur
PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE
AGRANDISSEMENTS
De tous les anciens Portraits.

LABRADOR

24, An. Fauchonnet, Paris. Coléoptères, papillons, insectes, etc.
Nous recommandons à nos lecteurs les Laboratoires de M. le Docteur L. G. L. Labrador, qui ont obtenu le Grand Prix de la Société de Médecine en 1898 et le Grand Prix de la Société de Médecine en 1900.

AUTORISATION DE L'ÉTAT
(Décret du 23 avril 1897)
Approbation de l'Académie de Médecine

EAU NATURELLE

VALS

SOURCES MIREILLE
Toulon, Epagne, Bouches-du-Rhône
EAU DE TABLE
Par excellence

Souverains contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.
La meilleure marchandise des eaux de Vals.

TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE : 1889, 1896, 1899
LEON RIZIER (seul concessionnaire)
14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS
AVIS IMPORTANT. — Les bouteilles et les bouchons sont stérilisés.

Le Gérant : E. HUBY.